

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 JANVIER 2010**

Nombre de membres :

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

Date de la convocation : 31 décembre 2009

L'an deux mille dix, le six janvier, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Marcel LE NEVÉ, Daniel JOANNIC, Carole PRENGERE-GREZIL, Robert MALZAHN, Marie-Claire HAUDEBOURG, Christian LAMBERT, Marie-Paule LOISEAU, Fabienne LAROCHE, Simone LE NEVÉ, Françoise LE BARILLEC, Jean-Paul LE BIHAN, Jean-François BINON, Michel CROCHET, Sylvie GRALL, Nicole BLENO, Nathalie PIGUEL, Isabelle COSPEREC, Grégory HESLOT, André BAUDOT, Michel LE QUINTREC, Lydwine DELATTRE, Michèle NADEAU, Raymond NICOL, Patricia PERSE.

Pouvoirs :

Laurent EGASSE a donné pouvoir à Marcel LE NEVÉ
Gérard CESBRON a donné pouvoir à Christian LAMBERT
Jerry STASSIAUX a donné pouvoir à Carole PRENGERE

Secrétaire de séance : Simone LE NEVÉ

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 décembre 2009 :

Michèle NADEAU demande les modifications suivantes :

- Bordereau n°2 – P.5 : remplacer « *Michèle NADEAU propose d'étendre la Maison de l'Enfance* » par « *Michèle NADEAU demande s'il est envisagé d'étendre la Maison de l'Enfance* ».
- Bordereau n°9 – P.8 : ajouter la réponse de Monsieur le Maire : « *Il sera possible de revenir sur cette organisation si cela ne se révélait pas satisfaisant* ».

André BAUDOT demande à modifier les questions diverses P. 10 : remplacer « *Il demande à l'élu référent aux addictions de faire le point sur ce dossier.* » par « *Il demande à Monsieur le Maire ce qui est prévu à Surzur par l'élu référent aux addictions* ».

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 09 décembre 2009 ainsi modifié.

Bordereau N°1 : Zone artisanale de Lann Borne – cession d'un lot

Monsieur le Maire fait part de la demande de M. Christophe MADEC pour acquérir le lot n°03 de la zone artisanale de Lann Borne, par le biais d'une SCI, pour y implanter un bâtiment d'environ 500 m², pour faire 3 entrepôts de 130 à 140 m² destinés à la location par de petites entreprises artisanales.

André BAUDOT souhaiterait connaître le cahier des charges de la zone artisanale (Z.A.). Il souligne que la commune a créé cette Z.A. pour aider les entreprises à s'installer. Il s'inquiète que Vannes Agglo subventionne une SCI en lieu et place des entreprises artisanales.

Monsieur le Maire explique qu'on ne peut empêcher quelqu'un de créer une SCI ; plusieurs entreprises ont acheté leur lot par l'intermédiaire d'une SCI. Il précise qu'indirectement les entreprises seront aidées car le prix de location devrait tenir compte de la subvention obtenue. Il souligne que la subvention de Vannes Agglo n'est pas très élevée (3 € / m²). Il préfère avoir 2 ou 3 entreprises sur un même lot plutôt qu'aucune ! Cela va dans le sens d'une diminution de la superficie des lots, que ce soit pour de l'habitat ou de l'artisanat. Il rappelle que M. LE BODO a déjà réalisé une opération de ce type à l'entrée de la Z.A.

Michèle NADEAU demande si la commune a les moyens de vérifier que les entreprises locataires auront bien une ristourne par rapport à la subvention perçue de Vannes Agglo. Monsieur le Maire répond par la négative car la SCI va acheter le terrain et construire les locaux pour les louer à d'autres entreprises. Mais il y aura 3 entreprises donc 3 taxes foncières, ce n'est que bien pour les finances locales!

Marie-Paule LOISEAU souligne que cela permet à de petites entreprises, qui n'ont besoin que de 130 m², de s'installer.

Monsieur le Maire rappelle les objectifs du PLU sur la zone 1AU_i de Brarun :

- protéger la propriété de M. et Mme LE GOUEFF ;
- y installer les ateliers municipaux ;
- construire de nouveaux ateliers relais en haute qualité environnementale (HQE) : il y a une importante demande au niveau de Vannes Agglo, qui incite les communes à créer de nouvelles zones d'activités. La commune doit démontrer qu'il est possible d'aménager sans dénaturer le paysage.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'attribuer le lot n°03 de l'extension de la zone artisanale de Lann Borne, d'une superficie de 1 646 m², à M. Christophe MADEC ou la SCI créée à cet effet, pour construire un bâtiment d'environ 500 m² comprenant 3 entrepôts destinés à la location, au prix de 15 € HT le m².

Bordereau N°2 : Mise en place du régime indemnitaire

Monsieur le Maire propose de remplacer la prime de fin d'année par un régime applicable à l'ensemble des agents, à l'image du système en vigueur à Vannes Agglo. L'objectif est que chaque agent bénéficie à terme d'un régime indemnitaire correspondant à 10% du **traitement moyen de son grade**, avec une mise en œuvre en plusieurs étapes, entre **2010 (5%)** et **2014 (10%)**, au prorata du temps de travail réel.

Ce régime indemnitaire est composé d'une part fixe (pour 50%) et d'une part variable (pour 50%).

La part variable sera modulée en fonction des critères suivants :

- la présence au travail (50%) : n'influeront pas sur le régime indemnitaire les absences pour congés annuels, journées de RTT, accident de travail, maladie professionnelle, congé de maternité (durée légale), congés de paternité ainsi que les autorisations d'absence prévues par le protocole d'accord relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail (dont les jours « enfant malade »). Une franchise correspondant à un cycle de travail hebdomadaire (soit 5 jours) sera observée au cours de l'année civile.
- La manière de servir (50%).

En fonction des responsabilités réellement exercées, les agents concernés pourront percevoir, en plus, un régime indemnitaire au plus égal à **10%** du traitement moyen de leur grade, dans les limites suivantes :

- **5%** si encadrement d'agents
- **5%** si fonction de direction ou de responsabilité

Les pourcentages pourront varier selon le nombre d'agents encadrés ou si les fonctions de direction ou de responsabilité ne sont assurées qu'à temps partiel (en l'absence du responsable). Les pourcentages appliqués

le seront au prorata du temps de travail réel. Le taux individuel des indemnités attribuées à chaque agent sera déterminé par le Maire. Ces dispositions sont applicables immédiatement, sans phase transitoire.

Dans l'hypothèse où les nouvelles dispositions indemnitaires entraîneraient une diminution du régime indemnitaire de certains agents, le montant actuel (soit au minimum 700 € brut correspondant à la prime de fin d'année 2009) serait maintenu, à titre personnel, aux intéressés.

Simone LE NEVÉ souligne la complexité du système proposé.

Lydwine DELATTRE demande combien cela va coûter à la commune et ce que cela représente en taxe d'habitation. **Monsieur le Maire** répond qu'aujourd'hui la prime de fin d'année et les autres indemnités représentent un montant de 42 400 €. Le nouveau système devrait coûter 60 000 € en 2010 et 93 000 € en 2014, soit un solde positif de 51 000 € pour les agents.

Il considère que le personnel de Surzur travaille aussi bien que celui de Vannes et a donc vocation à être payé autant ! Il a comparé avec quelques communes voisines : Sulniac, Theix, Baden, Questembert, Ambon : avec le nouveau système les agents de Surzur seront moins bien lotis que leurs collègues en 2010 mais devraient en 2014 être au-dessus des montants alloués aujourd'hui.

Françoise LE BARILLEC souligne que les indemnités seront proportionnelles à la rémunération à la différence de la prime de fin d'année.

Michèle NADEAU estime qu'il s'agit d'un changement capital pour les agents. Elle demande pourquoi l'objectif est d'atteindre 10% en 2014 : les agents de Surzur travaillent-ils moins bien qu'à Vannes Agglo, où ils perçoivent 20% ? **Monsieur le Maire** répond que Vannes Agglo s'est inspiré du régime de la ville de Vannes, issu de négociations successives avec les syndicats. Il souhaite avoir le système le plus juste possible et précise que le régime proposé a bien été intégré dans l'analyse financière présentée en décembre 2009.

À la question de **Patricia PERSE**, **Monsieur le Maire** répond qu'il fixera le taux individuel alloué à chaque agent, pour ce qui concerne la part variable. Il précise qu'il n'y pas de souci quant à la présence au travail ou à la manière de servir. Il souhaite avoir un volant pour pouvoir agir sur le personnel en cas de besoin. Il souhaiterait pouvoir attribuer à certains agents ce qui serait retiré à d'autres.

Jean-François BINON demande quand la part variable sera régularisée en cas de maladie. **Monsieur le Maire** répond que cela se fera en fin d'année ou plus tôt en cas de maladie de longue durée.

André BAUDOT demande quel est l'avis de la commission Finances. **Monsieur le Maire** répond que ce régime a été discuté en municipalité et demande ce que la commission Finances aurait dit de plus.

Nicole BLENO souligne que les conséquences ont déjà été intégrées dans l'analyse financière présentée lors d'une précédente commission Finances. Selon **Monsieur le Maire**, il faudrait réunir la commission Finances tous les mois si elle devenait force de propositions de détail.

Michèle NADEAU demande à avoir connaissance du compte administratif 2009 dès que possible. **Monsieur le Maire** s'étonne de cet empressement et répond que les comptes ne sont pas encore arrêtés. Il existe un décalage dans la perception des recettes au niveau de la Trésorerie (formulaire P503), qui vont encore rentrées en janvier 2010.

Michèle NADEAU demande au Maire s'il n'a pas peur compte tenu de la réforme de la fiscalité et du désengagement de l'État. **Monsieur le Maire** répond que le Conseil Municipal peut toujours revenir en arrière. Il attend la présentation des dernières dispositions financières par un bureau d'études à Vannes Agglo. Si on veut faire quelque chose, il faut s'en donner les moyens. Il rappelle que l'analyse financière était basée sur une augmentation moyenne de 2% de la fiscalité.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **par 21 voix pour et 6 voix contre (A BAUDOT, M LE QUINTREC, L DELATTRE, M NADEAU, R NICOL, P PERSE)**, approuve le dispositif indemnitaire présenté ci-dessus, dont la mise en œuvre sera conduite jusqu'en 2014, décide de fixer la date d'application de la première étape au 1^{er} janvier 2010 et de supprimer la prime de fin d'année.

Bordereau N°3 : Service administratif – augmentation de la durée hebdomadaire de service.

Monsieur le Maire propose d'augmenter la durée hebdomadaire de service de 17h30 à 28h00 / semaine, du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en charge des missions suivantes: secrétariat du service urbanisme, accueil physique et téléphonique, état-civil. Il précise que ce poste est déjà à 80% car il pallie les temps partiels à 80% et 90% de 2 agents du service administratif.

André BAUDOT demande si ce problème avait été vu lors de l'audit interne. **Christian LAMBERT** répond que l'une des préconisations de l'audit était de dédoubler le poste de travail du rédacteur.

Monsieur le Maire souhaite pérenniser ce poste à 80% pour rassurer l'agent, compte tenu de la qualité de son travail. Mais il n'y a pas augmentation de la durée réelle de travail.

Michèle NADEAU rappelle que le responsable de l'urbanisme et des travaux a eu son poste éclaté, donc on devrait retrouver une certaine souplesse sur ce poste. **Monsieur le Maire** rappelle que l'agent sur ce poste est déjà rémunéré à 80%, grâce aux temps partiels des autres agents du service administratif. Le risque est que certains agents, aujourd'hui à temps partiel, décident de reprendre à temps complet. Mais cela est peu probable car ce sont des femmes avec de jeunes enfants.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve l'augmentation de la durée de service du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe de 17h30 à 28h00 / semaine.

Bordereau N°4 : Présentation du diagnostic du Plan de Mobilité Urbaine.

Christian LAMBERT présente le diagnostic effectué par Samy ADEL du cabinet COSITREX.

- positionnement du centre-ville en situation future : extension du périmètre du centre-ville ; modification de la vocation de certaines voies en fonction des nouvelles limites du centre-ville.
- hiérarchisation de la voirie en situation future : le réseau principal assure la desserte de la commune et la circulation des poids-lourds ; la circulation sur le réseau de desserte locale et sur le réseau de desserte du centre bourg doit être apaisée.
- aménagement des voies à court terme :
 1. Rue de Virel : aménager cet accès au centre-ville afin de réduire les vitesses pratiquées et d'améliorer les conditions de circulation des modes doux ;
 2. Rue des Sports afin d'apaiser la circulation et d'améliorer les conditions de sécurité des modes doux ;
 3. Rue des Écoles afin d'offrir de meilleures conditions de sécurité pour les piétons ;
 4. Accès sécurisé depuis les nouveaux programmes de logements vers le centre-bourg (rue du Lobréont).
- RD 20 – 1^{ère} phase : suppression du carrefour au niveau de la rue de la Fontaine.
- RD 20 – 2^{ème} phase : aménagement d'un nouveau carrefour giratoire sur la RD 20, pour desservir la rue du Moulin et la future zone du Trecher.
- Réaménagement de la rue des Écoles : mise en sens unique dans le sens église → Gouarh, rue Jean Monnet jusqu'au parking de l'école publique.
- Schéma cyclable : Aménagement de bandes cyclables sur le réseau principal (rue de Virel, rue de Lann Floren, rue de Koh Castel...) ; sur le réseau de desserte locale de la commune et du centre-ville les deux –roues circuleront avec les véhicules motorisés.
- Organisation du stationnement dans le centre-bourg : proposition de limiter la durée du stationnement place de l'Église, place de la Poste et place Xavier de Langlais.

Christian LAMBERT souligne que sur ce dernier point, une concertation préalable sera à mener auprès des commerçants et habitants ; une telle organisation ne se décrète pas. Il faudra une période d'adaptation avant de verbaliser. La plupart des commerçants qui travaillent en zone bleue sont favorables à ce système qui permet une rotation des véhicules.

Jean-François BINON fait remarquer que seule une partie de la rue des Écoles sera mise en sens unique et que cela ne concerne que les parents qui emmènent leurs enfants à l'école. Ne faudrait-il pas mieux un sens unique complet ? **Monsieur le Maire** et **Christian LAMBERT** considèrent le point de fixation au niveau du parking. **Monsieur le Maire** souhaiterait pouvoir avoir quelques stationnements supplémentaires et un cheminement piéton digne de ce nom, notamment au niveau de l'école primaire Saint-André.

André BAUDOT demande ce qu'il est prévu rue des Sports. **Monsieur le Maire** explique que la réflexion est en cours mais cela dépend de la commune : faut-il conserver le pont bascule ? quel est l'avenir des ateliers municipaux ? Patricia POINAS a proposé une réflexion d'ensemble sur l'implantation des infrastructures dans cette rue. Si d'autres bâtiments doivent s'implanter, il ne faut pas réaliser de travaux définitifs.

André BAUDOT demande comment les gens de la presque île iront au centre aquatique : leur trajet sera un véritable gymkhana ! **Monsieur le Maire** souligne que si le contournement avait été réalisé, le problème ne se poserait pas ! Il précise que le centre aquatique ne peut accueillir que 500 personnes à la fois, ce qui représente environ 300 véhicules rue du Lobréont et rue de Virel, soit jusqu'à 2 000 véhicules par jour aller et le même nombre au retour, ce qui doublerait le trafic rue de Virel ! Mais certains visiteurs arriveront également depuis la RN 165.

Questions diverses :

André BAUDOT revient sur le problème des addictions et demande si les choses vont bouger. **Monsieur le Maire** explique qu'il ne peut répondre à cette question en l'absence de l' élu référent aux addictions. **André BAUDOT** demande ce qui a été fait depuis la réunion du 28 septembre. Qu'est devenu le guide à destination des élus ?

Lydwine DELATTRE souhaite réagir par rapport à l'article du maire paru dans la presse suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur sur le PLU. Selon elle, il n'est pas question de remettre en cause les choses du passé si elles ont été bien faites. Il faut discuter en toute objectivité, même les nouveaux arrivants peuvent être entendus.

Monsieur le Maire explique qu'il n'a pas attendu que les prétendus environmentalistes arrivent à Surzur pour se préoccuper d'écologie dès 1981 ! Il craint que les agriculteurs doivent bientôt cesser leur activité quand on recherche toujours de nouvelles zones humides, cela ne peut être la volonté du législateur. Il estime que la commune a été bien défendue, elle a été citée en exemple au niveau départemental à plusieurs reprises. Cependant il ne passe pas son temps à faire du lobbying à l'inverse des associations. Il estime qu'il faut faire confiance aux élus, que ce soit au niveau de la commune ou du SIAGM. Il souhaiterait savoir si les associations ont bien l'autorisation des propriétaires pour faire tous leurs sondages à la tarière. Seules 85 personnes sur 3 500 habitants ont présenté des observations sur le PLU ! Il rappelle que les marais ont été classés en NDs dès le premier Plan d'Occupation des Sols (POS), ce qui n'était pas le cas dans toutes les communes ! Il souligne le travail important effectué par les 2 groupes de travail successifs pour élaborer le PLU.

Les associations ont réussi à convaincre la commissaire enquêteur de remettre en cause le projet de zone d'activités à Brarun. De plus, elle n'avait pas à donner son avis sur l'extension de la carrière, le PLU ne concerne que le déclassement d'une partie du bois de Kerlamio. Le carrier est revenu sur sa demande et se limite aujourd'hui à 6 ha, avec possibilité de préserver la biodiversité.

Selon **Patricia PERSE**, le carrier diminue sa demande aujourd'hui mais souhaitera à terme une augmentation de sa capacité d'exploitation. **Monsieur le Maire** répond qu'il y aura une enquête publique spécifique à la demande d'exploitation de la carrière et il précise que l'État ne s'est pas montré neutre dans l'analyse du dossier présenté en Commission des Sites en présentant le seul côté « bois » sans tenir compte des haies et talus d'une part et des marais riches en biodiversité !!

Monsieur le Maire rappelle la mise en place de l'Agenda 21 car certains conseillers municipaux y sont sensibles. Cet Agenda offre la possibilité de rapprocher des points de vue qui semblent éloignés.

Marie-Paule LOISEAU rappelle que la crèche à la chapelle est encore ouverte au public pendant 2 week-ends. Plus de 200 visiteurs l'ont déjà admirée !

Monsieur le Maire conclut en invitant les conseillers municipaux à participer à un dîner avec le personnel communal, vendredi 05 février 2010 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La secrétaire de séance

Le Maire,

Vu le 19 janvier 2010

Simone LE NEVÉ

Marcel LE NEVÉ